



Ma situation de retour en france

Par **boorn**, le **15/04/2009** à **01:54**

Bonjour,

je suis marié depuis 5 ans avec une française je suis de nationalité camerounaise
je suis venu au cameroon et mon titre de séjour a expiré au cameroon je travaille en France
depuis 3 ans je me suis rendu au consulat pour faire une demande de retour consulaire cela m'a
été refusé quelqu'un peut m'aider à mieux comprendre le refus ou est-ce que j'ai mes droits

merci à vous

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:36**

J'AI DES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSENT SOYEZ
TRANQUILLE ET C'EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC
ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S'EN BON USAGE.

je vais vous aider suite à mes recherches sur le net je vais vous donner l'adresse d'un site
Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouves tout ce que tu veux ça ne
servira même plus à rien de poser des questions ici donc c'est un site de l'administration
française et des nouvelles lois.

tu pars d'abord dans le site Internet www.service-public.fr ensuite tu vas tomber sur la page d'accueil puis tu cliques sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrite la nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et ça sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mot tu vas voir écrit en bleu la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus ensuite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir ensuite tu

cliquera sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autres encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favoris la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu auras toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.

Je vous aime.

www.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n'est pas étranger